

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 5 (1896)
Heft: 51

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erscheint
♦ ♦ Samstags

Paraissant
♦ ♦ le Samedi

Abonnement:

Für die Schweiz:
12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—

Für das Ausland:
12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—
Vereinsmitglieder
erhalten das Blatt
gratis.

Inserate:

20 Cts. per 1 spalt-
ige Petitzeile od.
deren Raum. Bei
Wiederholungen
entsprechenden
Rabatt.
Vereinsmitglieder
bezahlen die
Hälfte.



Abonnements:

Pour la Suisse:
12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—

Pour l'Étranger:
12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4.50
3 mois „ 3.—
Les Sociétaires
reçoivent l'organe
gratuitement.

annonces:

20 Cts. pour la
petite ligne ou son
espace.
Rabais en cas de
répétition de
la même annonce.
Les Sociétaires
payent
moitié prix.

Organ und Eigentum des
Schweizer Hotelier-Vereins

5. Jahrgang | 5^{te} Année

Organe und Propriété de la
Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel. * TÉLÉPHONE 2406. * Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.



Todes-Anzeige.

Mit tiefem Bedauern erhalten wir die
Nachricht, dass unser Mitglied

Herr Matthias Störi

Besitzer des Hotel Schwanderhof in Schwanden (Uri)

nach nur 3-tägiger Krankheit, infolge eines
Herzschlages, in seinem 56. Lebensjahre ge-
storben ist.

Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben,
bitten wir Sie, dem Heimgegangenen ein
liebevolles Andenken zu bewahren.

Namens des Vorstandes:

Der Präsident:

J. Tschumi.

Exonérations des Souhais de Nouvelle-Année.

Ablösungen der Neujahrs-Gratulationen.

Par un don au profit
de l'Ecole professionnelle
de la Société Suisse des
Hôteliers, se sont exonérés
des souhaits de nouvelle-
année:

Durch einen Beitrag zu
Gunsten der Fachschule
des Schweizer Hotelier-
Vereins haben sich von
den Neujahrgratulationen
entbunden:

Sommes versées jusqu'au 5 décembre:

Bis zum 5. d. eingegangene Beiträge:

Herr Berner F., Hotel Euler, Basel	Fr. 20
„ Dielmann E., Direktor, Palace Hotel, St. Moritz	5
„ Flück C., Hotel Drei Könige, Basel	20
„ Müller G., Restaurant Bad. Bahnhof, Basel	5
„ Otto P., Hotel Victoria, Basel	15
„ Wehrle G., Hotel Central, Basel	5

Du 5 au 12 déc. — Vom 5. bis 12. Dez.:

Herr Beha A., Hotel du Parc, Lugano	Fr. 20
„ Bon A., Hotel Rigi-First, Rigi	15
„ Döpfner J., St. Gotthard & Terminus, Luzern	20
„ Oswald Max, Inselhotel, Konstanz	10
„ Oswald Ph., Hotel Bellevue, Bern	20
„ Pänisch C., Hotel Waldhaus u. Bellevue, Vulpers	20
„ Saft R. B., Grand Hotel, Baden	20
HH. Sommer Gebr., Hotel Zähringerhof, Freiburg i. B.	20
„ und Hotel Sommer, Badenweiler	25
Herr Spatz J., Grand Hotel de Milan, Mailand	20
„ Steger H., Hotel Kraft, Basel	10
HH. Strübin & Wirth, Hotel Schweizerhof, Interlaken	20
Herr Wegenstein F., Hotel Schweizerhof, Neuhausen	20

Du 12 au 19 déc. — Vom 12. bis 19. Dez.:

HH. Boller J. & Söhne, Hotel Victoria, Zürich	Fr. 20
Herr Christen E., Comestibles, Basel	20
„ Eisenmann C., Hotel Prinz Carl, Heidelberg	10
„ Elskes A., Hotel Bellevue, Neuchâtel	20
„ Ettenberger G., Buffet, Bregenz	10
„ Giger J., Hotel du Lac, St. Moritz	20
„ Gyr-Tanner K., Hotel Pfauen, Einsiedeln	15
„ Häfeli H., Hotel Schwanen, Luzern	20
HH. Hauser Geb., Schweizerhof-Luzernerhof, Luzern	20
Familie Hirschi, Hotel Interlaken, Interlaken	10
Frau Hirt-Wyss, Hotel Bellevue, Mägglingen	15

Uebertrag Fr. 470

Herr Illi K., Kurhaus, Weissenstein	Uebertrag Fr. 470
„ Jeremias J., Mainz a. Rhein	5
HH. Deutz & Geldermann, Ay (Champagne)	40
„ Kraft & Wieland, Hotel Berthelhof, Bern	20
Herr Lichtenberger C., Reichs-Hotel & St. George,	
Interlaken	15
„ Liebler R., Kurhaus, St. Moritz	20
„ Meister J., Hotel Schweizerhof, Zürich	10
„ Müller W., Hotel Bellevue, Interlaken	10
„ Niess W., Hotel Victoria, Genf	10
HH. Pasche Frères, Pension Crochet, Bex	5
Herr Pasche H., Gérant, Lavey-les-Bains	5
„ Pohl F. A., Hotel Bellevue, Zürich	20
HH. Spillmann & Sickert, Hotel du Lac, Luzern	20
Herr Starkemann A., Ger., Kurh. Schönberg, Freiburg	5
„ Waelly A., Kurhaus, Mägglingen	10
„ Zähringer A., Hotel des Balances, Luzern	10
„ Ziegler-Bachmann W., Hôtel Trois Rois, Vevey	5
„ Ziltener A., Hotel Schwert, Weesen	10
Summa	Fr. 690

Neujahr und Fachschule.

Vor fünf Jahren hat unser Verein angefangen,
gegen die zur Unsitte ausgeartete Gewohnheit der
Versendung von Gratulationskarten anlässlich des
Jahreswechsels einen Weg einzuschlagen, der sich
nach zwei Seiten hin als zweckmässig und praktisch
erwiesen hat, nämlich die Ablösung der Gratulation
durch Entrichtung eines beliebigen Beitrages an die
von unserem Verein gegründete und in so vor-
züglicher Weise prosperierende Fachschule in Ouchy.

Bis anhin hat die Fachschule mit dem jeweiligen
Zuschuss der Neujahrselder, Dank der berechnenden
Leitung, sich selbst erhalten können. Einen um so
bemühenderen Eindruck aber müsste es auf die mit
grosser und anerkennenswerter Opferwilligkeit dem
Institut vorstehenden Kollegen machen, wenn die
Spenden, und damit das Interesse für die Schule eine
Abnahme erleiden sollten. In diesem Sinne möchten
wir eine rege Beteiligung an den Gratulations-
Ablösungen aufs Angelegentlichste empfehlen.

Ums Neujahr 1893 flossen der Fachschule an
solchen Beiträgen 835 Fr. zu, Neujahr 1894: 955 Fr.,
1895: 1055 Fr. und 1896: 1335 Fr. Wie aus diesen
Zahlen ersichtlich, ist die Beteiligung an diesem guten
Werke mit jedem Jahre gestiegen, auf das Neujahr
1897 scheint jedoch, aus der bisher schwachen Be-
teiligung zu schliessen, ein Rückgang im Anzuge zu
sein, dem wir noch frühzeitig genug steuern möchten.
Wer da weiss, welch' freudiges Gefühl wir für die
Fachschule jedes Mal empfinden, wenn der Geldbrief-
träger einige Gratulations-Entbindungs-Mandate auf
unsere Redaktionspult niederlegt, der kann es auch be-
greifen, wenn wir heute der Fachschule zu lieb die Feder
ergreifen, um alle diejenigen Mitglieder, welche noch
nicht an die Ablösung der Gratulationen fürs Neujahr
1897 gedacht, ebenso höflich wie dringend einzuladen,
dem guten Beispiele ihrer Kollegen zu folgen. Sollen
wir offenherzig sein, so müssen wir gestehen, dass,
so lobenswert das Bestreben ist, mit dem Versenden
von Gratulationskarten einmal abzufahren, wir bei
dieser Bitte eigentlich mehr im Auge haben, das
Interesse für die Fachschule wach zu halten und zu
fördern.

L'Hôtelier en voyage.

Nos lecteurs voudront bien nous pardonner de
revenir aujourd'hui sur un sujet que nous avons déjà
traité il y a quelques semaines, savoir la
présentation de notes aux confrères en voyage. A l'oc-
casion de l'Assemblée générale, le Conseil d'admini-
stration avait émis le vœu que cette question fût dis-

cutée encore une fois dans l'organe social et dans
un sens catégoriquement affirmatif, attendu qu'elle
ne saurait être résolue par contrainte ou par voie de
réglement et qu'il est néanmoins désirable que l'idée
dont il s'agit soit réalisée d'une manière aussi générale
que possible.

C'est aussi dans cette supposition que la Société
a décidé à l'unanimité de recommander à tous les
hôteliers de la Suisse de se présenter réciproquement
la note d'hôtel, tout en conservant la faculté d'en
défaucher, par raisons de solidarité, une quotité quel-
conque à titre de rabais.

Non seulement les personnes dont les vœux nous
ont au début engagé à porter la question devant le
forum de la Société, avaient compris la nécessité d'une
réforme, mais aussi chacun des sociétaires présents
à l'Assemblée générale était pénétré du sentiment que
le système appliqué jusqu'ici doit être abandonné et
ne se justifie nullement par des motifs de con-
fraternité.

A peu d'exceptions près, chacun des touristes com-
posant le courant d'étrangers qui se déverse chaque
année sur la Suisse et d'autres pays, tend à voyager
le plus commodément et surtout le moins chèrement
possible. Il en va tout autrement quand l'hôtelier
se met en voyage; non point qu'il cherche à dépen-
ser le plus possible, mais précisément cette hospitali-
té forcée qu'il rencontre partout, rend illusoire les
agréments du voyage. Il n'en est peut-être pas un
qui n'ait déjà éprouvé combien il est pénible de de-
voir se soumettre sans conditions à une hospitalité
exagérée et qui ne se sente même blessé lorsque,
après avoir demandé sa note, la réponse que tout
est réglé lui est apportée par le premier sommelier,
délégué à cet effet par son patron qui, lui, préfère
ne pas se montrer et, par là, fait bien clairement en-
tendre à son hôte que si celui-ci a reçu une hospitali-
té gratuite, ce n'est point pour le plaisir causé
par sa visite, mais tout bonnement parce que l'usage
le veut ainsi. Tout homme possédant quelque déli-
catesse de sentiments se le tiendra pour dit et, la
prochaine fois, ira se loger ailleurs; il n'en est pas
moins vrai qu'il a dû se soumettre sans mot dire à
un traitement peu conforme aux égards qu'on se doit
entre confrères et cette impression ne s'effacera pas,
quand bien même il prodiguerait une somme de pour-
boires égale au double du total de la note. Le cas
que nous venons de décrire est le pire qui puisse se
produire; c'est cependant une éventualité dont on ne
saurait nier la possibilité et qui se présente quelquefois.

Le plus déplaisant dans tout ceci, c'est la façon
dont le sommelier s'acquitte de ses fonctions de mes-
sager; il le fait tantôt avec un air de condescendance,
comme si c'était lui qui se montre généreux, tantôt
avec des yeux „brillants d'espoir“ et la main entr'-
ouverte. Selon nous, la méthode la plus discrète et
la plus correcte à suivre dans ce cas serait que l'hôte-
lier donnât l'ordre de lui envoyer le confrère qui a
demandé sa note et que le personnel n'apprit jamais
que tel ou tel hôte a été hébergé gratuitement.

La cordialité du départ n'est cependant pas tou-
jours empreinte de sincérité, et personne ne sait mieux
que l'hôtelier jouissant de l'hospitalité gracieuse d'un
autre que tout ce qu'il consomme coûte bel et bien
de l'argent à son hôte. Il n'y a qu'un novice jugeant
tout superficiellement, qui puisse se dire: un de plus
ou de moins à table, qu'importe! la nourriture est là,
qu'on l'absorbe sans la payer ou qu'on la jette, cela
revient au même.

Ce n'est plus la même chose lorsqu'il s'agit d'amis,
c'est-à-dire lorsque, entre deux hôteliers qui se rendent
visite, il y a plus que des relations de confrère à
confrère; aussi, les réflexions qui précèdent ne s'ap-
pliquent-elles point à ce cas particulier; mais si les